

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 22 juin 2010

À la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 22 juin 2010 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)	M. Alain Gauthier (Sainte-Érène)
Mme Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Jean-Marc Roy (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2^e représentant) :

M. Jocelyn Caron (Sayabec)
M. Richard Leclerc (Amqui)

Étaient absents :

M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)
M. Gaëtan Ruest (Amqui)
Mme Éline Bellavance (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Madame Chantale Lavoie, préfète.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2010-131 concernant la constatation du quorum et l'ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement de déclarer la séance ouverte.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2010-132 concernant l'adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jean-Paul Bélanger, appuyé par M. Jean-Marc Dumont et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Signification de la conformité de l'avis de convocation
4. Adoption du procès-verbal – Séance du 9 juin 2010
5. Projet de parc éolien communautaire en partenariat avec Hydroméga Énergie (Québec) Inc et Hydroméga Services Inc – Les Vents de La Matapédia
6. Levée de la séance

Adoptée.

3. SIGNIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Constatation est faite par le secrétaire adjoint que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à tous les membres du Conseil de la MRC de La Matapédia le 10 juin à 15h30 par la compagnie de messagerie Dicom.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 9 JUIN 2010

Résolution CM 2010-133 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 juin 2010

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Alain Gauthier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2010.

Adoptée.

5. **PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE EN PARTENARIAT AVEC HYDROMÉGA ÉNERGIE (QUÉBEC) INC. ET HYDROMÉGA SERVICES INC. – LES VENTS DE LA MATAPÉDIA**

Résolution CM 2010-134 concernant une entente de participation entre Hydroméga Énergie (Québec) inc., Hydroméga Services inc. et la MRC de La Matapédia pour la participation au projet de parc éolien communautaire « Les Vents de La Matapédia »

CONSIDÉRANT QUE Hydroméga Services Inc. dispose de données de mesures de vents dans le secteur du massif de Val-d'Irène qui confirment le potentiel éolien à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia et la compagnie Hydroméga Services Inc. ont convenu d'analyser la faisabilité d'un parc éolien communautaire dans lequel la MRC de La Matapédia et Hydroméga Services Inc. seraient partenaires pour le dépôt d'une proposition dans le cadre de l'appel d'offres (A/O 2009-02) d'Hydro-Québec Distribution;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été désigné sous « Les Vents de La Matapédia »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia, Hydroméga Services Inc. et Hydroméga Énergie (Québec) Inc. ont négocié une entente de participation établissant les bases d'une convention visant la formation d'une société en commandite qui verra à la construction et à l'opération du parc éolien advenant que le projet soit retenu dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matapédia juge satisfaisants les termes de ladite entente de participation.

En conséquence, il est proposé par M. Donald Malenfant, appuyé par M. Steve Lamontagne et résolu unanimement :

que la MRC de La Matapédia approuve les termes de l'entente de participation entre Hydroméga Énergie (Québec) Inc, Hydroméga Services Inc. et la MRC de La Matapédia pour la participation au projet de parc éolien les Vents de La Matapédia à être déposé dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distributions A/O 2009-02.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution N° CM 210-122 adoptée le 9 juin 2010.

Que Mme Chantale Lavoie, préfète, et M. Mario Lavoie, directeur général, soit autorisés à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia ladite entente de participation.

Adoptée.

6. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

Résolution CM 2010-135

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Jean-Marc Dumont, appuyé par Mme Sophie Champagne et résolu de lever la séance à 19h45.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Joël Tremblay, secrétaire adjoint